

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

Mercredi 10 Avril 2013

Présents : 30

Mr AUGENDRE Jean Paul (Saint Antoine), **Mr BASTIDE Jacques** (Saint Laurent d'Arce), **Mr BIROLEAU Benjamin** (Saint André de Cubzac), **Mr BRUN Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr CLAVEREAU Jean Pierre** (Cubzac Les Ponts), **M CRANBEDOU Dominique** (Saint Gervais), **Mr DUMAS Alain** (Saint Gervais), **Mr LAMOURE Francis** (Suppléant de Mr FAURE Jean Georges (Salignac), **Mme GAUTHIER Françoise** (Saint Laurent d'Arce), **Mr GUILLAUD Florion** (Saint André de Cubzac), **Mr GUINAUDIE Sylvain** (Aubie Espessas), **Mr JEANNET Serge** (Gauriaguet), **Mr LAGABARRE José** (Peujard), **Mr LAMEZAGUE Jean Guy** (Virzac), **Mme LABATTUT Muriels** (suppléante de Mr MABILLE Christian Peujard), **Mr MANSUY Ludovic** (Saint André de Cubzac), **Mr FAGET Michel** (Suppléant de Mr MERCADIER Armand (Salignac), **Mr MICHAUX Alain** (Saint André de Cubzac), **Mme LAVAUD Véronique** (Suppléante de Mme MORAGUES Danièle (Saint André de Cubzac), **Mr MORISSET Laurent** (Saint Gervais), **Mr PASTUREAU Alain** (Saint André de Cubzac), **Mr PILARD Christophe** (Saint André de Cubzac), **Mr POIRIER Jean Paul** (Salignac), **Mr POULAIN Alex** (Aubie Espessas), **Mr BOBET Arnaud** (Suppléant de Mr POUX Vincent Saint André de Cubzac), **Mme PRUD'HOMME Florence** (Saint André de Cubzac), **Mr RAYNAL Vincent** (Cubzac Les Ponts), **Mme SAGASTI Sylvie** (Peujard), **Mr BAGNAUD Gérard** (Suppléant de Mr TABONE Alain (Cubzac Les Ponts), **Mr VIGNES Lionel** (Saint Laurent d'Arce)

Absents : 2

Mme BOURSEAU Christiane (Virzac), **Mr MONTANGON Alain** (Gauriaguet),

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Alain

La séance est ouverte à 18H15.

Le compte rendu du dernier conseil donne lieu à une observation de Monsieur RAYNAL Vincent. A sa question relative à la rémunération des emplois d'avenir il a en effet été répondu que celle-ci, du montant du SMIC, ne sera pas inférieure à la rémunération d'un agent au premier échelon de la catégorie C de la FPT. Cette observation est actée par l'ensemble du Conseil Communautaire et le compte rendu est adopté à l'unanimité, sous réserve de cette modification.

Alain DUMAS Maire de la Commune de Saint Gervais accueille le Conseil Communautaire. Il souhaite avant tout que l'assemblée observe un moment de recueillement en hommage à

Max Jeanjean Maire de la Commune de Prignac et Marcamps, et Conseiller Général du canton de Bourg.

A l'issue de cette minute de silence, Alain DUMAS souhaite une bonne séance de travail à l'ensemble des délégués.

Alain DUMAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour, relatif à l'association « les Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine ». Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette adjonction.

Monsieur Le Président souhaite prononcer quelques propos liminaires :

« Nous venons de connaître nos bases fiscales, la CVAE et la CFE qui forment la CET sont en progression sensible (10%) ce qui traduit le dynamisme de notre territoire.

En ce qui concerne la ZAC et plus particulièrement le Village de Marques, nous restons en contact régulier avec notre partenaire britannique actuel. L'équipe du porteur de projet est en train d'être consolidée conformément à ce que nous avons souhaité, à savoir l'engagement d'un investisseur et la présence d'un exploitant. Les informations que nous recevons aujourd'hui vont dans ce sens. Nous travaillons toujours en équipe et dans la transparence. Des comptes rendus réguliers sont faits en bureau. Il faut continuer à préserver l'équilibre entre la discrétion que nécessite le portage d'un projet comme celui-ci et l'exigence de transparence de la gouvernance intercommunale.

Le projet est plus difficile à porter aujourd'hui qu'hier, en raison du contexte et du passif, mais on peut espérer que la méthode de travail et notre persévérance finiront par donner des résultats.

Comme je le soulignais dans l'éditorial du journal de la Communauté de Communes qui a reparu suite à plusieurs années de silence, comme la CCC entre dans sa treizième année d'existence, souhaitons que cela porte chance au Cubzaguais.

Avec ce journal, la Communauté de Communes doit être plus visible et plus lisible sur notre territoire. Nous continuerons dans ce sens.

Il faut remercier les services qui se sont bien mobilisés, (en plus de leur travail habituel), là encore dans le cadre d'un travail partagé, pour réaliser cette revue.

En ce qui concerne les autres projets de la ZAC, trois ans après la signature d'une promesse unitaire de vente au terme de laquelle nous avons confié à un opérateur l'aménagement de plus de 35 hectares, force est de reconnaître que les résultats sont maigres. Nous entretenons là aussi des relations régulières avec le porteur du projet. Nous avons bien été dans notre mission de collectivité qui est de donner à des opérateurs économiques les outils nécessaires (le foncier, les aménagements structurants) au développement de leurs projets. Il y a aujourd'hui plusieurs fers au feu (multiplexe, activités commerciales diverses) mais la concrétisation sur le terrain tarde. Des discussions complexes, menées avec l'appui de notre conseil juridique, sont engagées dans la perspective des échéances. Dans le même temps, je crois que nous devons nous réinterroger aujourd'hui sur le contenu de ce projet et selon moi, à la lumière des objectifs initiaux de la ZAC. Il semble nécessaire d'ouvrir maintenant plus largement ce débat entre nous.

Enfin, le Préfet de Région, Préfet de Gironde a été invité à venir nous rencontrer dans le Cubzaguais.

Il convient de remercier Monsieur Jérôme BURCKEL d'être intervenu à ce sujet, car le Préfet vient de répondre favorablement à cette invitation. Il consacrera l'après midi du 29 mai prochain à notre territoire.

Trois sujets seront probablement évoqués : Le développement économique. Je lui rappellerai que l'Etat doit nous accompagner, contribuer non seulement à la création d'emplois, mais aussi à l'aménagement équilibré du territoire girondin en soutenant nos projets.

La réflexion engagée autour de la création des nouveaux cantons, dans la perspective de la création de territoires de projet élargis sera aussi évoquée ainsi que le dossier de la LGV.

A noter que dès le 26 avril, le Préfet se rendra à côté de chez nous (rive gauche de la Dordogne) pour le lancement des travaux du viaduc au dessus de la Dordogne. »

I. Rapport n°2013-31 / Délibération n°2013-31 Politique associative Subvention clubs sportifs 2013

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Vu la délibération n° 75-2002 du 18 décembre 2002, par laquelle le Conseil Communautaire a pris acte du « projet de développement, sport, culture, jeunesse » élaboré par la commission Vie Locale et Animation du Territoire et qui prévoit l'attribution d'une subvention aux associations sportives du canton visant à favoriser la formation et l'encadrement par des éducateurs qualifiés des jeunes de moins de 16 ans,

Considérant que vingt huit associations sportives du Cubzaguais, ont déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2013, à savoir :

Associations d'intérêt communautaire (pratique unique)

Rugby Club Cubzaguais	St André Basket
Stade Cubzaguais Athlétisme	Coqs Peujardais
GEFOC (Hand ball, Taekwondo)	St André Badminton
Flamme Virsacaise – Twirling	

Associations d'intérêt intercommunal (pratique multiple)

GEFOC (Gymnastique)	Pass USEP Peujard
USEP St Laurent d'Arce	Aubie Gauriaguet Tennis club
Tennis Club Cubzaguais	Tennis club de Peujard
Association Cubzacaïse de tennis	Tennis club de Prignac-St Gervais
Football club Cubzac les Ponts	Football club Gauriaguet Peujard
Football club St Gervais - St Laurent	Football club St André de Cubzac
Shukokai Cubzac	Judo Club Gauriaguet
Team FF 33	Karaté ken club Salignac
Peujard Vélo club	Art et Partage (GRS) Virsac
Cirqu'éveil (Comité des fêtes St Antoine)	Cirque éveil (Amicale laïque Cubzac les Ponts)

Sur proposition de la commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013,

Discussion :

Monsieur Le Président rappelle combien ce dispositif de soutien aux associations sportives mis en œuvre depuis une dizaine d'années est précieux. Favorisant un encadrement de qualité, il permet d'apporter un début de réponse à un besoin particulièrement crucial des associations sportives. Il est proposé cette année de réévaluer le montant attribué par jeunes de moins de 16 ans, afin de tenir compte de l'érosion monétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer aux associations précitées une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 € par an (au lieu de 20€ précédemment et non revalorisé depuis 2002) et par jeune de 16 ans et moins licencié pour les associations d'intérêt communautaire (pratique unique) et de 11€ par an (au lieu de 10€ précédemment et non revalorisé depuis 2002) et par jeune de 16 ans et moins licencié pour les associations d'intérêt intercommunal (pratique multiple), soit :

Nom association	Nbre jeunes -16 ans	subvention
Racing Club Cubzaguais (rugby)	176	3 872 €
St André Basket	132	2 904 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	158	3 476 €
Coqs Peujardais (tennis de table)	45	990 €
St André Badminton	95	2 090 €
GEFOC (Hand, Taekwondo, Gym) <i>hand 2 178€ + taekwondo 1 650€ + gym 1 342€</i>	296	5 170 €
Flamme Virsacaise - Twirling	33	726 €
PASS USEP Peujard	99	1 089€
USEP St Laurent d'Arce	59	649 €
Aubie Gauriaguet Tennis Club	23	253 €
Tennis Club Cubzaguais	181	1 991 €
Tennis club de Peujard	7	77 €
Association Cubzacaise de tennis	41	451 €
Tennis Club Prignac-St Gervais	29	319 €
FC Cubzac les Ponts	55	605 €
FC Gauriaguet Peujard	71	781 €
FC St Laurent St Gervais	103	1 133 €
FC St André de Cubzac	204	2 244 €
Shukokai (karaté Cubzac)	19	209 €
Judo Club Gauriaguet	41	451 €

Team FF 33 (Savate, boxe française)	23	253 €
Karaté Ken Club (Salignac)	31	341 €
Peujard Vélo club	25	275 €
Cirqu'éveil (Cté fêtes St Antoine)	40	440 €
Cirque éveil (Amicale laïque Cubzac)	21	231 €
Art et Partage (GRS – Virsac)	20	220€
Total	2 007	31 251 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat et d'objectifs 2013 avec les associations précitées.
- de dire que la CdC du Cubzaguais étudiera début 2014 les dossiers des associations qui en auront fait la demande (dossier de demande de subvention 2014).

M MANSUY Ludovic n'a pas pris part au vote.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

II. Rapport n°2013-32 / Délibération n°2013-32 Subventions 2013 Associations jeunesse des établissements secondaires

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Vu l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2007 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges et du LP du secteur de St André de Cubzac en date du 31 décembre,

Vu la délibération n° 98-2007 du 21 décembre 2007, prise par la CdC du Cubzaguais concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges et du LP du secteur de St André de Cubzac, dans laquelle il est précisé que la Communauté de Communes continuerait d'assurer les charges financières des subventions aux UNSS et aux foyers, sous réserve de leur déduction de l'attribution de compensation versée aux commune membres,

Vu les critères établit par le Syndicat des Collèges pour calculer le montant des subventions,

Vu la délibération n° 16-2011 du 27 avril 2011, portant à 2€ le montant attribué par élève pour les associations sportives et pour les foyers,

Considérant les demandes de onze associations ayant déposé un dossier de demande de subvention :

Nom association	Nbre élèves inscrits établissement
UNSS Collège Durkheim (Peujard)	526
UNSS Collège La Garosse (St André)	836
UNSS LP Cousteau (St André)	422
UNSS LGT Cousteau (St André)	476
FSE Collège Durkheim (Peujard)	526
FSE La Garosse (St André)	836
Collège La Garosse (formation BSR SEGPA)	12
Maison des Lycéens Cousteau (St André)	898
FSE Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	74
UNSS Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	74
CESCI « Harceler n'est pas jouer »	

Sur proposition de la commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'intervention de la CCC auprès des associations jeunesse des établissements secondaires dans le cadre de sa politique en faveur des associations,
- d'allouer aux associations précitées une subvention de fonctionnement suivant les critères précédemment établit, soit :

Nom association	Nbre élèves inscrits établissement	Montant par élève	Subvention arrondit à l'euro
UNSS Collège Durkheim (Peujard)	526	2€	1 052€
UNSS Collège La Garosse (St André)	836	2€	1 672 €
UNSS LP Cousteau (St André)	422	2€	844 €
UNSS LGT Cousteau (St André)	476	2€	952 €
FSE Collège Durkheim (Peujard)	526	2€	1 052 €
FSE La Garosse (St André)	836	2€	1 672 €
FSE La Garosse (Formation BSR SEGPA)	12	40€	480 €
Maison des Lycéens Cousteau (St André)	898	2€	1 796 €
FSE Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	74	2€	148 €
UNSS Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	74	2€	148 €
CESCI « Harceler n'est pas jouer »	Exceptionnelle	Forfaitaire	450 €
Total			10 266 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2013 avec les associations précitées

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

III. Rapport n°2013-33 / Délibération n °2013-33 Subvention 2013 Association Mission Locale de la Haute Gironde

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 5 décembre 2000, la Communauté de Communes du Cubzaguais adhère, en lieu et place de ses communes membres à la Mission Locale de la Haute Gironde.

Par courrier en date du 28 janvier 2013, l'association Mission Locale de la Haute Gironde a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant, pour l'année 2013, de 22 916,05 € (22 517,51 € en 2012).

De plus, la Communauté de Communes du Cubzaguais participe financièrement chaque année au dispositif de prêt de cyclomoteur à l'attention des usagers de la Mission Locale de la Haute Gironde. L'association a sollicité auprès de la CdC du Cubzaguais, une subvention pour l'année 2013, d'un montant de 2 466,59 € (2 395 € en 2012).

Par ailleurs, la Mission Locale de la Haute Gironde a sollicité une subvention exceptionnelle de 160 € pour l'organisation des 20 ans de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Mission Locale de la Haute Gironde une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 916,05 € et une subvention relative au dispositif de prêt de cyclomoteur d'un montant de 2 466,59 € pour l'année 2013, ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour les 20 ans de l'association de 160 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2013,

Pour : 28

Contre : 0
Abstention : 0

IV. Rapport n°2013-34 / Délibération n°2013-34 Subvention 2013 Association RELAIS

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Par courrier en date 12 février 2013, l'association RELAIS a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 euros pour l'année 2013, identique à celle de 2012.

Cette subvention permettra à l'association RELAIS de poursuivre, notamment, les actions dirigées vers les demandeurs d'emploi.

Discussion :

La parole est donnée à Florion GUILLAUD. Il indique que par cette subvention la Communauté de Communes palie l'absence d'une antenne de Pôle Emploi. En effet, Relais remplit les mêmes fonctions, sauf sur le plan administratif. L'association va aussi plus loin en consultant les entreprises sur leurs projets d'embauche et elle les aide au recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association RELAIS une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € pour l'année 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2013,

Monsieur GUILLAUD Florion n'a pas pris part au vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

V. Rapport n°2013-35 / Délibération n°2013-35 Subvention 2013 Association Croches en Chœur

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Par courrier en date 16 janvier 2013, l'association Croches en Chœur a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2013. La subvention allouée en 2012 était de 2 000 €.

Cette subvention est sollicitée dans le but d'organiser la 6^{ème} édition du Festival les 20,21 et 22 septembre 2013 à St Gervais, avec la participation et un concert de Michel DELPECH accompagné de 400 choristes le dimanche. Le projet 2013 prévoit en outre l'organisation d'un « concert solidaire » le samedi soir. L'augmentation de la demande est liée aux moyens renforcés sur la qualité de la sonorisation, sur la sécurité et l'accessibilité ainsi que l'amélioration de la scène

La Commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013, propose de poursuivre le soutien à l'association Croches en Chœur en portant à 2 500€ la subvention, sans pour autant pouvoir répondre en totalité à la demande initiale correspondant à une augmentation de 3 000€.

Discussion :

Benjamin BIROLEAU indique avoir lu dans la presse du jour, le désistement de Michel DELPECH.

Alain DUMAS confirme effectivement que cet artiste est souffrant, et qu'il sera remplacé par Nicole CROISILLE.

Alain MICHAUX indique que cette manifestation mériterait de meilleures conditions. Il pense que la Communauté de Communes devrait s'impliquer un peu plus.

Alain PASTUREAU indique que le dossier a été vu en commission. C'est le sujet plus vaste de la politique culturelle qu'il faudra travailler dans l'optique du prochain mandat.

Alain DUMAS tient à préciser que si la manifestation fonctionne bien, c'est dû exclusivement aux bénévoles. Si ce projet devait grossir, il ne serait plus tenable dans sa forme actuelle avec le risque de casser la mécanique du bénévolat.

Véronique LAVAUD demande si les recettes du concert solidaire sont reversées à des associations caritatives du territoire.

Alain DUMAS précise que les « bénéfiques » sont répartis entre deux associations de la Haute Gironde:

- les dons alimentaires sont attribués au CCAS de Saint Gervais pour être distribués aux bénéficiaires pendant toute l'année

- les dons financiers sont reversés à une association caritative. En 2012, ces dons ont été reversés à l'association de St Mariens qui œuvre pour la Mucoviscidose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Croches en Chœur une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € pour l'année 2013
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2013,

M DUMAS Alain n'a pas pris part au vote.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

VI. Rapport n°2013-36 / Délibération n°2013-36 Subvention 2013 Association BICENTENAIRE 2013

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Par courrier en date 17 janvier 2013, l'association Bicentenaire 2013 créée spécialement pour l'évènement a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros pour l'année 2013.

Cette subvention doit permettre à l'association Bicentenaire 2013 d'organiser et de fêter la commémoration des 200 ans de l'union des communes d'Aubie et d'Espessas.

Différents évènements sont prévus tout au long de l'année 2013. Course au trésor le 13 avril, conférence historique le 24 mai, journée festive le 22 juin 2013, plantation de 200 arbres par les enfants de la commune à l'automne 2013 et édition d'un livre souvenir début 2014.

La commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013, propose d'allouer une subvention à l'association bicentenaire 2013 de 2 000€. Elle a également émis le vœu que ce type de manifestation associe les autres communes du territoire dans le but de donner une dimension intercommunale.

Discussion :

Véronique LAVAUD intervient en tant que Présidente de l'Office de Tourisme du Cubzaguais. Elle indique qu'à l'image de l'implication de l'office lors des Saint Laurent de France en 2012, il participera au bicentenaire par le biais notamment de la communication.

Sylvain GUINAUDIE indique que le programme des manifestations est établi depuis l'année dernière. Il s'agit véritablement d'un projet intercommunal pour plusieurs raisons, entre autres par l'organisation par exemple de la conférence/débat sur « Aubie et Espessas 200 ans d'intercommunalité » sous l'angle de la vie quotidienne des citoyens au travers des communes du Cubzaguais. Il s'agit là du fil conducteur du projet, et cela avait été décidé dès le début.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Bicentenaire 2013 une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2 000 € pour l'année 2013.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2013,

M GUINAUDIE Sylvain n'a pas pris part au vote.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

VII. Rapport n°2013-37 / Délibération n°2013-37 Subvention 2013 Association CLAP

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Par courrier en date 24 janvier 2013, l'association CLAP a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500 euros pour l'année 2013. La subvention allouée en 2012 était de 15 000 €.

Cette subvention vise à soutenir la programmation de spectacles « jeune public » pour la saison 2013. Cette thématique particulière du volet culturel de l'association est en développement. Cette évolution répond à une attente des citoyens, mais aussi des établissements éducatifs et des accueils de loisirs sans hébergement.

Sur proposition de la commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013,

Discussion :

Jacques BASTIDE souligne que l'augmentation de la subvention permet par exemple d'organiser plus de spectacles jeunes publics pour les enfants de l'ALSH.

Alain PASTUREAU rappelle qu'il a proposé en bureau de mettre en perspective ce partenariat au travers d'une convention d'objectif portant sur trois ans. Il s'agit d'un chantier à concrétiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association CLAP une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500 € pour l'année 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2013,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

VIII. Rapport n°2013-38 / Délibération n°2013-38 Subvention 2013 Exceptionnelle Projet « Francophonie à l'école » Stade Cubzaguais Athlétisme

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Par courrier en date du 11 mars 2013 l'association sportive intercommunale Stade Cubzaguais Athlétisme a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros pour l'organisation le 21 avril 2013, de la journée de la « Francophonie à l'école »

Par le biais de cette subvention l'association a prévu de faire réaliser 300 Tee-shirts pour les participants à la manifestation sportive. Celle-ci regroupera des jeunes des écoles de tout le canton du Cubzaguais avec des épreuves issues des disciplines de l'athlétisme.

Sur proposition de la commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013,

Discussion :

Jacques BASTIDE précise que la CdC aura son logo sur les tee-shirts ce qui lui donnent une plus grande lisibilité.

Alain PASTUREAU indique qu'il s'agit d'une association qui grandit très rapidement en ce moment ce dont on doit se féliciter. Il souligne que ce projet implique largement les équipes éducatives du canton.

Alain DUMAS trouve que si cela concerne toutes écoles des communes, le nombre de 300 teeshirts est faible.

Il est précisé que cette démarche ne concerne pas les écoles entières, et qu'en plus cela se déroule un dimanche, les enfants ne seront donc pas tous là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Stade Cubzaguais athlétisme une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 800 € pour la journée de la « Francophonie à l'école » du 21 avril 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier, et en particulier la convention de partenariat.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

IX. Rapport n°2013-39 / Délibération n°2013-.39 Subvention 2013 Office de Tourisme du Cubzaguais

Monsieur Jacques BASTIDE Vice Président expose,

Vu la délibération n°2012-101 en date du 06 décembre 2012, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'une avance sur subvention à L'Office de Tourisme du Cubzaguais pour l'année 2013 d'un montant de 50 000€.

Considérant que la demande initiale prenait en compte une demande exceptionnelle pour l'achat d'un logiciel de billettique, mais que cet investissement n'a pour l'instant pas été acté définitivement,

La commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 20 mars 2013, propose d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement à l'office du tourisme pour 2013 à un montant total de 95 000€, au lieu des 100 000€ initialement sollicités.

Discussion :

Véronique LAVAUD explique qu'en effet, la mise en œuvre d'outils informatiques liés à la billetterie a été repoussée dans la mesure où une table ronde organisée lors de l'assemblée

générale de l'UDOTSI traitera de cette thématique, et très certainement de la création d'un outil commun en Gironde.

Alain PASTUREAU rappelle le grand nombre de projets conduits par l'Office.

Il cite notamment la récente rencontre avec les croisiéristes à Cubzac les Ponts, dans le but d'envisager l'accostage de bateaux à passager grâce à un équipement, dont la réalisation a été soutenue par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'Office de Tourisme du Cubzaguais une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 45 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Mme LAVAUD n'a pas pris part au vote.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

X. Rapport n°2013-40 / Délibération n°2013-40 Dotation de Solidarité Communautaire 2013

Monsieur Le Président expose,

Conformément aux dispositions de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, et à l'article 10 des statuts de la communauté de communes du Cubzaguais, il est institué une dotation de solidarité communautaire dont le montant et les critères sont fixés, annuellement, à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire :

Il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire à 198 500€.

Les objectifs de la dotation de solidarité :

Les objectifs de la DSC sont fixés de la manière suivante :

- 1° permettre aux communes de faire face à des charges générales ou spécifiques non transférées à la communauté de communes,
- 2° corriger les inégalités de richesses entre les communes,
- 3° maintenir l'intérêt des communes à accueillir des activités économiques,

Ainsi, il est proposé de retenir l'architecture de la DSC de la manière suivante :

- Première fraction : Dotation charges de fonctionnement des communes membres égale à 130 000€,

- Deuxième fraction : Dotation de péréquation égale à 11 000€,

- Troisième fraction : Dotation d'intéressement à l'accueil d'activités économiques égale à 57 500€

Critères de répartition :

Première Fraction :

Il est considéré que les charges des communes sont proportionnelles à la population. Le critère retenu pour la première fraction, est la population légale totale issue du dernier recensement en vigueur depuis le 01 janvier 2013.

Deuxième fraction :

Les inégalités de richesse entre les communes peuvent être mesurées par le potentiel fiscal des 4 taxes, figurant sur les fiches individuelles DGF des communes produites par le Ministère de l'intérieur – DGCL année 2012.

Afin d'établir une péréquation la deuxième fraction de DSC est calculée de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal ci-dessus défini.

Troisième Fraction :

Cette fraction est déterminée en fonction des produits de CET (à savoir CVAE 2012, CFE 2012) par commune, arrondie au millier transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. En fonction de tranches, il est affecté un montant forfaitaire de la manière suivante :

Produits C.E.T 2012	Montant de dotation
< 10 000€	750€
10 001€ - 50 000€	2 750€
50 001€ - 150 000€	4 500€
150 001€ - 700 000€	11 000€
>700 001 €	13 000€

Sur avis favorable de la commission Administration Générale, finances, communication, développement partagé.

Discussion :

Comme l'année précédente, Sylvain GUINAUDIE souhaite faire observer le manque de cohérence de la 3^e fraction de la DSC. En effet, le développement économique, par

définition, relève entièrement de la Communauté de Communes, l'existence de la fraction liée à l'intéressement économique lui semble peu pertinente. Cette dotation, selon lui, devient caduque dans le cadre du SCOT.

Alain PASTUREAU indique qu'il convient d'aborder cette réflexion de manière plus globale en tenant compte de l'ensemble des éléments de la fiscalité et des fonds de péréquation (dont le FPIC). Par ailleurs, en l'état actuel, le développement économique est effectivement intercommunal.

Mais qu'il n'y a pas de volonté des communes au travers de leurs PLU de recevoir des entreprises, la CdC ne peut exercer efficacement sa compétence. Dans la mesure où demain les PLU deviendraient intercommunaux (par choix ou par obligation), la question mériterait sans doute d'être reconsidérée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

1. de faire siennes les conclusions de Monsieur Le Président,
2. d'approuver les critères de répartition définis ci-dessus,
3. d'arrêter le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire par commune suivant le tableau annexé,
4. d'autoriser Monsieur Le Président à verser la Dotation de Solidarité Communautaire 2013 et à procéder au mandatement des montants arrêtés par commune.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

XI. Rapport n°2013-41 / Délibération n°2013-41 Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères 2013

Monsieur Le Président expose,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais concernant ses compétences en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 août 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Blaye le 04 août 2005, et publiée le 04 août 2005, par laquelle il a été décidé de demander le bénéfice du régime dérogatoire prévu à l'article 109 de la loi de finance initiale pour 2002 codifié à l'article 1609 nonies A Ter du Code Général des Impôts, afin de percevoir le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICVAL à compter du 01 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 22 juin 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 29 juin 2005,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 11 octobre 2006 enregistrée en Sous préfecture de Libourne, le 17 octobre 2006,

Le SMICVAL a procédé à la détermination du produit 2013 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes et déterminant un produit attendu pour le Cubzaguais de 2 313 372€ qui se décompose de la manière suivante :

- Pour la commune de la zone 6 Saint André de Cubzac : 1 029 791€
- Pour les 9 autres communes de la zone 9 (Aubie Espessas, Cubzac Les Ponts, Gauriaguet, Peujard, Saint Antoine, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Salignac et Virsac) 1 283 581€

Considérant que dans ces conditions, il est proposé de voter un taux de TEOM par commune correspondant au coût par habitant résultant de la délibération du SMICVAL sus visée, multiplié par la population de chaque commune légale au 01/01/2013, et divisé par la base d'imposition de chaque commune pour 2013,

Sur avis favorable de la commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé,

Discussion :

Alain PASTUREAU note que le produit augmente de 4.6%, principalement sous l'effet de la population.

Vincent RAYNAL rappelle qu'en 2015, il va falloir voter un taux unique. Il rappelle qu'il a déjà fait cette remarque à plusieurs reprises, et que pour l'instant aucune réflexion n'a avancé. Pour certaines communes, cela va avoir un impact important et brutal en 2015. Il serait donc bien d'anticiper cette échéance.

Florion GUILLAUD rappelle que le coût global des ordures ménagères est pris en charge en premier lieu par la redevance spéciale perçue auprès des entreprises (environ 2 000 000€). Ce qui reste est réparti sur l'ensemble des usagers à l'habitant. Le SMICVAL est composé de 9 zones. La commune de Saint André de Cubzac est dans la zone 6, et les autres communes sont dans la zone 9 qui correspond au territoire de la Haute Gironde. Le taux est obtenu en divisant le coût global par la base fiscale. En 2015, il y aura un taux unique sur l'ensemble de la zone 9. Florion GUILLAUD rappelle que le système de la TEOM ne défavorise pas les ménages au revenu modeste. Cependant, quand il s'agit d'établir des comparaisons entre les communes, il ne faut pas perdre de vue que le taux moyen des bases est différent. Les habitants des communes qui ont un foncier industriel important, ont une taxe faible. Dans ce système, où il y aura à partir de 2015 un taux unique, l'augmentation des bases du Cubzaguais permet d'alléger les coûts pour l'ensemble des communes de la Haute Gironde.

Alain DUMAS indique que la zone 9 va avoir un taux unique donc certaines communes vont avoir un taux qui augmente et d'autres qui baisse. La problématique se situe là.

Florion GUILLAUD indique que oui cela se passera comme ça, mais pour une minorité de communes compte tenu du taux moyen de la zone.

Vincent RAYNAL indique qu'à Saint Gervais et à Cubzac les Ponts le taux risque d'augmenter en 2015 de 5 points, car rien n'a été fait pour anticiper le problème.

Alain DUMAS confirme en effet que deux communes vont plus particulièrement être impactées en 2015. Il rappelle que le taux de la Commune de Saint André de Cubzac qui est le plus bas, résulte en partie d'investissements fonciers collectifs, comme par exemple la ZAC « Parc Industriel et Commercial La Garosse » qui a été portée par toutes les communes du canton. Il ne lui paraît pas normal que les investissements faits sur Saint André de Cubzac ne bénéficient pas à l'ensemble, même s'il note par ailleurs que la commune de Saint André a des charges de centralité dont il faut également tenir compte.

Alain DUMAS demande que cette question soit étudiée, dans la perspective d'une refonte du zonage.

Florion GUILLAUD souligne que cela fait plusieurs années qu'il dit que cette discussion doit avoir lieu. Il note que chaque année au moment du vote de la TEOM, ce débat complexe est seulement esquissé. Par contre, il pense qu'il n'est pas souhaitable d'entrer dans des comptes d'apothicaires, car certes il y a des avantages de centralité pour Saint André de Cubzac, mais il y a aussi des coûts au travers de services payés par la commune centre et qui servent à toutes les communes.

Alain PASTUREAU dit que cette discussion révèle qu'il y a un travail de fond important à conduire, travail qui n'a pas été fait ces dernières années. Le problème n'est pas seulement celui des taux mais aussi celui de bases. Comme on le sait tous, celles-ci sont obsolètes. Il y a une différence de 50% de la valeur des bases dans le canton, ce qui crée évidemment des distorsions. Compte tenu de la complexité du sujet, il est sans doute préférable dans un premier temps de l'aborder autour d'une table, avec les techniciens du SMICVAL.

Sylvain GUINAUDIE dit que tous les ans on a le même débat sur les bases, que nous le refermons aussitôt. La mise en place d'un taux unique en 2015 s'appuie sur un schéma stratégique élaboré par le SMICVAL. Il serait bon d'inviter le syndicat à le présenter. La Communauté de Communes peut également être active et faire des propositions au SMICVAL.

Vincent RAYNAL demande en tout état de cause à ce que des simulations financières soient effectuées.

Alain PASTUREAU invite les deux principaux représentants de la CdC au SMICVAL à engager sans plus tarder des démarches en ce sens, tout en soulignant qu'il faut aussi rendre le sujet accessible à tout le monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter les taux de TEOM 2013 de la manière suivante :

Code commune	Nom de la commune	Produit attendu	Taux 2013
018	Aubie-et-Espessas	127 565 €	22,07%
143	Cubzac-les-Ponts	220 994 €	13,69%
183	Gauriaguet	124 289 €	24,33%
321	Peujard	188 019 €	20,88%
366	Saint-André-de-Cubzac	1 029 791 €	11,33%
371	Saint-Antoine	43 649 €	20,14%
415	Saint-Gervais	169 735 €	16,39%
425	Saint-Laurent-d'Arce	146 484 €	19,88%
495	Salignac	155 256 €	19,64%
553	Virzac	107 590 €	18,33%
		2 313 372 €	

Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

XII. Rapport n°2013-42 / Délibération n°2013-42 Taxe directes locales 2013

Oùï l'exposé de Monsieur Le Président,

Discussion :

Alain PASTUREAU indique que le taux de CFE est faible en comparaison de la CUB qui est à 34%, ce qui donne un avantage de compétitivité à notre territoire. Il rappelle les mécanismes de la réforme de la taxe professionnelle, qui a aboutit au transfert du département et de la région vers la communauté de communes des taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti. Ces deux taux demeurent inchangés depuis 2011, date de leur transfert à la CCC. Il souligne la stabilité fiscale de la CCC depuis sa création, ce qui est bon pour les ménages dans ce contexte difficile, mais aussi pour les entreprises qui peuvent rester compétitives au regard du marché, comme au regard des territoires voisins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux de fiscalités directes locales de la manière suivantes :

	Total	Produits
Cotisation Foncière des Entreprises	25,66%	1 244 767 €
Taxe d'Habitation	7,84%	1 419 118 €
Taxe Foncière	0,00%	0 €
Taxe Foncière propriétés non bâties	2,26%	8 195 €
Total		2 672 080 €

Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

XIII. Rapport n°2013-43 / Délibération n°2013-43 Budget Primitif ZAC 2013

Monsieur Le Président expose,

Dans le cadre de l'opération de Zone d'Aménagement Concerté Parc d'Aquitaine, et conformément à la réglementation en vigueur, il a été décidé de créer un budget annexe. Le cycle de production et de commercialisation, se déroule sur plusieurs exercices, il a donc été décidé de gérer ce budget annexe avec une comptabilité de stocks.

Vu le débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir, le Conseil Communautaire décide d'approuver le Budget Primitif Annexe de la ZAC Parc d'Aquitaine dans les conditions suivantes :

Le budget s'équilibre à 20 600 752.60 € :

Fonctionnement : 8 779 535.64€
 Investissement : 11 821 216.96€

1-Section de Fonctionnement

A-Dépenses : 8 779 535.64€

- Chapitre 011 : 860 000€ qui se répartissent entre l'acquisition des terrains (600 000 €), l'achat des études (assistance à maîtrise d'ouvrage) (30 000€), la réalisation de travaux d'entretien, de démolition de bâtiment (100 000€), les honoraires d'avocat pour les expropriations et pour l'AMO (90 000€) taxe foncière (40 000€).
- Chapitre 042 : 7 019 801.73€. Il s'agit d'écriture d'ordre destinée d'une part à enregistrer l'annulation du stock initial de terrains aménagés de la fin d'exercice 2012. Il s'agit du prix de revient de la ZAC au 01 janvier 2013.
- Chapitre 023 : 456 564.97€ Virement à la section d'investissement.

- Chapitre 043 : 221 584.47€ Il s'agit de l'incorporation dans les stocks des intérêts financiers de l'année 2013.
- Chapitre 66 : 221 584.47€ qui correspondent aux intérêts des emprunts qui seront payés en 2013.

B-Recettes : 8 779 535.64€

- Chapitre 002 : 274 564.97€ excédent reporté de l'exercice antérieur.
- Chapitre 042 : 8 061 386.20€ écriture d'ordre qui s'équilibre avec une dépense d'investissement et qui sert à enregistrer la variation de stocks produits de terrains aménagés. Ainsi dans cette somme cumulent le stock initial (fin 2012) avec certaines dépenses figurant au chapitre 011 de 2013 auxquelles s'ajoutent les charges financières de l'exercice. De fait, cela représente le coût de la ZAC à la fin de l'exercice 2013 si toutes les dépenses du chapitre 011 sont réalisées.
- Chapitre 043 : 221 584.47€ Il s'agit du transfert de charges financières.
- Chapitre 77 : 222 000€ il s'agit d'une subvention du budget général au budget annexe.

2-Section d'Investissement

A-Dépenses : 11 821 216.96€

- Chapitre 001: 773 413.36€ Il s'agit du déficit d'investissement 2012 reporté.
- Chapitre 040 : 8 061 386.20€ il s'agit d'une écriture d'ordre qui enregistre la variation de stocks produits, qui s'équilibre avec une recette de la section de fonctionnement au chapitre 042. Ainsi dans cette somme cumulent le stock initial (fin 2012) avec une partie des crédits figurant au chapitre 011 de 2013.
 - Chapitre 16 : 2 986 417.40€ Il s'agit du remboursement du capital des emprunts arrivant à échéance.

B-Recettes : 8 869 572.58€

- Chapitre 021 : 456 564.97€. Il s'agit du prélèvement sur la section de fonctionnement.
- Chapitre 10 : 73 413.36€ Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2012 affecté en section d'investissement.
- Chapitre 040 : 7 019 801.73€ écriture d'ordre qui s'équilibre avec une dépense de fonctionnement. Elle sert à annuler le stock initial.
- Chapitre 1641 : 4 271 436.90€ il s'agit de l'emprunt prévisionnel servant à couvrir les besoins de financement de ce budget annexe. Cette ligne comprend d'une part l'emprunt 2012 (700 000€) non réalisé, un refinancement de l'emprunt arrivant à terme pour 2 735 200€ et un nouvel emprunt de 836 236.90€ afin de couvrir le besoin de financement 2013 proprement dit. Le montant sera ajusté en fonction des engagements financiers réels.

Discussions :

La parole est donnée à Alain DUMAS qui fait un point le dossier de maîtrise foncière. Concernant les expropriations, le tribunal doit fixer les indemnités d'ici fin mai, et il devra y avoir une consignation des fonds. La première phase de la ZAC au niveau du foncier est donc bouclée, il restera juste un dernier dossier à traiter.

Arnaud BOBET souhaite s'inscrire en faux par rapport aux propos liminaires du Président. Sur le fait que les délégués présents ont tous voté pour le projet. En effet, tout le monde n'a pas voté pour depuis le début sur ce projet de ZAC. Il rappelle que depuis 2007/2008 lui-même et Vincent POUX ont attiré l'attention sur le rejet de ce projet, non pas en tant que projet de développement économique, mais en tant que projet démesuré. Pendant, cette période 2007/2014 d'autres communes ont su faire avancer des projets de développement économique, et notamment l'ancien Président qui ne s'empêche pas de garder son activisme économique. Le projet est repoussé d'année en année, bientôt un nouvel impôt sera présenté aux Cubzaguais afin de couvrir la charge financière de ce budget annexe. Certes, certains se sont investis personnellement dans la réussite de ce projet, et il les remercie, mais la CdC va arriver à une situation presque rédhibitoire pour les Cubzaguais à savoir que sur ce territoire, il n'est pas possible d'avoir un projet économique. C'est un projet très important et qui, s'il voyait le jour, serait très positif. Or on tergiverse d'année en année, on attend un petit peu que ce soient les événements qui nous guident. Il précise qu'il s'est toujours abstenu sur ce dossier là et aujourd'hui qu'il va refuser ce budget primitif.

Alain DUMAS intervient pour indiquer qu'effectivement la Communauté de Communes du Cubzaguais et ses représentants sont peut-être mauvais!... Passé le constat d'échec, que fait-on aujourd'hui pour que les choses changent ? On élève des animaux sur les terrains acquis, ou continue-t-on de se battre ? Personnellement, et depuis 2004, Alain DUMAS a pris le parti de se battre pour faire aboutir le projet de développement économique. Il n'y a aucune autre issue et si tous les élus ne se battent pas solidairement, qui le fera à leur place pour défendre le territoire ? Concernant Peujard, puisque Monsieur BOBET y a fait allusion, il rappelle que ceux sont plus de déplacements d'entreprises que de créations qu'il s'agit, même s'il y a des développements. En conclusion, Alain DUMAS indique que chacun peut apporter sa contribution positive à ce dossier.

Alain PASTUREAU indique que cette assemblée n'est pas habituée aux propos accusatoires de Mr BOBET, mais il espère que cela ne préfigure pas le futur.

Il précise que dans son intervention initiale, il faisait référence au choix des porteurs de projets, qui s'est fait sans opposition, les comptes rendus du Conseil sont là pour l'attester. Il ajoute qu'il avait pour sa part émis des réserves sur l'exclusivité et pensé qu'il, était préférable d'engager une consultation. Il tient à souligner les efforts et le travail d'Alain DUMAS, injustement critiqué. La Communauté de Communes en tant que Collectivité Territoriale a fait le travail qui devait être fait, à savoir la mobilisation et l'aménagement du foncier pour que les entreprises s'implantent. Les collectivités locales ont avant tout un rôle de levier dans le domaine économique et la CCC s'est parfaitement acquittée de cette tâche. Alors bien sûr aujourd'hui il est aisé de dire « il n'y a qu'à, il faut que... ». Mais, concrètement, cela n'apporte rien. Les réunions régulières du comité de suivi sont utiles, on progresse pas à pas et les élus impliqués partagent l'objectif d'aboutir à un projet positif pour le territoire. Monsieur Le Président demande à ce que les élus restent solidaires et unis sur cette

question essentielle. Il rappelle que le vote sur la répartition des sièges au sein de la CCC a montré que le territoire est capable de se retrouver à des moments importants.

Christophe PILARD rappelle qu'il s'abstient sur ce dossier depuis 2008, non pas sur le fond de la ZAC, mais sur son contenu. Il entend bien la volonté d'Alain DUMAS de se battre sur ce dossier. Il a fait, en son temps des propositions alternatives. Il est caricatural de les résumer à des parcs à animaux.

Alain PASTUREAU indique qu'effectivement dans cette période, les élus en charge de ce dossier peuvent légitimement s'interroger sur le contenu de la ZAC. Après un certain nombre d'années sans avancée significative, c'est sans aucun doute une nécessité.

Vincent RAYNAL rappelle à Arnaud BOBET que cette assemblée a pris une motion à l'unanimité pour dénoncer la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, une décision forte. Il indique à Arnaud BOBET que ses propos déforment les attitudes et les positions prises par Vincent POUX. Par ailleurs, selon lui, les débats politiques municipaux n'ont pas leur place au sein du Conseil Communautaire.

Pour : 27

Contre : 1 (BOBET)

Abstention : 1 (PILARD)

XIV. Rapport n°2013-44 / Délibération n°2013-44 Budget Primitif Communauté de Communes du Cubzaguais 2013

Monsieur Le Président expose,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2013,

Sur avis favorable du Bureau et de la commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide d'approuver le Budget Primitif 2013 dans les conditions suivantes :

Préambule :

Le budget primitif 2013 reprend les résultats de l'année 2012 ainsi que les restes à réaliser, et s'équilibre à 16 416 939.58€ qui se répartissent de la manière suivante :

- 12 710 603.72€ en section de fonctionnement.
- 3 706 335.86€ en section d'investissement

I SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1° Les dépenses : 12 710 603.72€

A Chapitre 011 : Charges à caractère général : 642 290€ (Budget 2012 : 670 705€ Réalisé 2012 : 492 225.35€)

Il a été inscrit sur ce chapitre des crédits d'étude pour la fin du plan de désherbage, la réalisation du document unique et le lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurance. Par ailleurs, certains bâtiments de la Communauté de Communes doivent faire l'objet de travaux d'entretien importants d'où une augmentation de la ligne budgétaires « entretien de bâtiments ». Il s'agit en particulier de prendre en compte l'ensemble des prescriptions établies par la Commission Intercommunale d'accessibilités. Enfin le renouvellement de petits matériels, notamment pédagogique dans les services enfance jeunesse entraîne l'augmentation de la ligne budgétaire « petits équipements ».

B Chapitre 012 : Charges de personnel : 1 924 890€ (Budget 2012 : 1 834 130€ Réalisé 2012 : 1 817 964.03€)

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2012 afin de tenir compte :

- De l'évolution statutaire de certains agents,
- De la création de deux emplois d'avenir,
- De l'extension des services enfance jeunesse.

C Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 244 600 € (Budget 2012 : 2 238 150€ Réalisé 2012 : 2 238 075.96€)

Ce chapitre enregistre l'attribution de compensation versée aux communes, ainsi que la dotation de solidarité communautaire. Cette dernière est en légère augmentation par rapport à 2012, en raison du passage d'un seuil pour une commune concernant la part intéressement au développement économique. Le Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été pris en compte à son montant de 2012. Il est possible qu'il subisse une nouvelle modification au plus tard le 30 juin 2013.

D Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 713 595.57€ (Budget 2012 : 1 170 602.62€ Réalisé 2012 : 0€).

Ce chapitre constitue une partie de l'autofinancement de la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Cette ligne budgétaire est réalisée à l'issue de l'exercice après constatation du besoin de financement réel de la section d'investissement.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, et compte tenu des marges de manœuvre de notre établissement il est proposé de financer la totalité du solde des

investissements par un prélèvement sur la section de fonctionnement, sans recourir à l'emprunt.

F Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section : 103 329.43€ (Budget 2012 : 93 947.38€ Réalisé 2012 : 388 443.68€).

Pour ce qui concerne le Budget primitif 2013, ce chapitre enregistre uniquement les amortissements, qui se retrouvent également en recette de la section d'investissement et constituent une partie de l'autofinancement. Ce chapitre est en augmentation afin de tenir compte des amortissements des biens acquis en 2012. Comme l'an passé, ce chapitre enregistrera en cours d'exercice des écritures d'ordre relatives à la cession de terrains sur le Parc Industriel et Commercial La Garosse (Cf. chapitre 024 en investissement), la réalisation sera donc supérieure à la prévision budgétaire.

G Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 6 821 548.72€ (Budget 2012 : 6 347 636.17€ Réalisé 2012 : 2 781 459.97€)

Ce chapitre tient compte des contributions financières de la CDC au SMICVAL en légère augmentation par rapport à 2012, au Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, et au Syndicat Mixte Gironde Numérique. Par ailleurs, la Communauté de Communes prend en compte son adhésion et celles de ses communes membres, aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde numérique. Ce chapitre enregistre également les subventions versées aux associations, dont l'enveloppe globale est en légère augmentation. Par ailleurs, ce chapitre enregistre les reversements d'aides financières de la CAF et de la MSA aux communes signataires du contrat enfance jeunesse.

Enfin, la ligne budgétaire Autres Charges 6558 a été créditée de 4 122 127.72€. Il s'agit de la mise en réserve d'une partie de l'excédent budgétaire 2012.

H Chapitre 66 Charges financières : 15 000€ (Budget 2012 : 16 450€ Réalisé 2012 : 14 578.64€)

Ce chapitre enregistre les intérêts de la dette.

I Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 245 350€ (Budget 2012 : 240 350€ Réalisé 2012 : 193 266.00€)

Ce chapitre tient compte de la subvention du budget général au budget annexe « ZAC Parc d'Aquitaine » qui représente un montant de 222 000€. Le reste des crédits concerne principalement le coût de l'aire d'accueil déléguée à AQUITANIS, ainsi que des frais pour d'éventuelles admissions en non valeur.

2° les recettes : 12 710 603.72€

A Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 4 120 949.72€ (Budget 2012 : 4 112 768.17€ Réalisé 2012 : 4 112 768.17€).

Il s'agit du résultat reporté de 2012.

B Chapitre 013 atténuations de charges : 14 510 € (Budget 2012 : 38 050€ Réalisé 2012 : 39 609.74€).

Ce chapitre tient compte des remboursements des assurances sur les personnels en congé maladie.

C Chapitre 70 : Produits des services : 392 300 € (Budget 2012 : 372 400€ Réalisé 2012 : 387 304.58 €).

Ce chapitre enregistre la contribution financière des usagers aux services publics de la Communauté de Communes. Il est prévu une légère augmentation du fait de l'extension de certains services.

D Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 160 878€ (Budget 2012 : 5 708 989 € Réalisé 2012 : 5 832 290€).

Ce chapitre est en légère augmentation par rapport à 2012 du fait du dynamisme des bases fiscales pour ce qui concerne la fiscalité (hors ordures ménagères) (Cf tableau suivant). Le produit de la fiscalité ordures ménagères augmente légèrement du fait de la prise en compte des nouvelles populations.

	2012	2013
CFE	1 136 762 €	1 244 767 €
CVAE	640 763 €	728 856 €
TASCOM	308 589 €	330 984 €
IFER	50 488 €	50 488 €
FPIC (non notifié)	34 584 €	34 600 €
TFNB	8 040 €	8 195 €
TH	1 358 691 €	1 419 118 €
Total	3 537 917 €	3 817 008 €

E Chapitre 74 : Dotations et Participations : 2 020 766€ (Budget 2012 : 2 366 441€ Réalisé 2012 : 2 241 789.87€).

Ce chapitre enregistre les aides financières de la CAF et de la MSA aux services enfance jeunesse, qui ont été inscrites pour un montant inférieur à l'an passé, compte tenu du fait qu'il y a eu des trop perçus en 2012. Ce chapitre enregistre aussi les compensations fiscales versées par l'Etat ainsi que la DGF dont la part « intercommunalité » n'est pas connue à ce jour, et a été inscrite à un montant inférieur à celui de 2012, dans le cadre de l'anticipation d'une baisse.

F Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles : 1 200€ (Budget 2012 : 4 800€ Réalisé 2012 : 300 135.58€).

Cette ligne budgétaire a été simplement ouverte, dans l'hypothèse où il y aurait nécessité de passer des écritures.

II SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 3 706 335.86 €

A Opération 2007004 : Parc Industriel et Commercial La Garosse

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles	1 572.50€	---	1 572.50€
23 Immo en cours	93 912.95€	25 000€	118 912.95€
		Total	120 485.45€

Recettes :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
024 Produits de cession	536 745€	---	536 745€
		Total	536 745€

Excédent de financement prévisionnel 416 259.55€

Cette opération enregistre la fin des travaux d'aménagements et de viabilisation de nouveaux lots sur le Parc Industriel et Commercial La Garosse. De nouveaux crédits sont proposés afin de tenir compte d'un avenant technique et financier passé en fin d'année 2012, et de la mise en œuvre de signalétique et de plantations.

B Opération 2009001 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles	---	105 500€	105 500€
23 Immo en cours	1 107 803.34€	160 000€	1 267 803.34€
		Total	1 373 303.34€

Recettes :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
13 Subventions	837 800.20€	---	837 800.20€
		Total	837 800.20€

Besoin de financement prévisionnel 535 503.14€

Les crédits de report concernent la fin des travaux. De nouveaux crédits ont été inscrits pour la réalisation du parking au chapitre 23. Au chapitre 21 les dépenses prévisionnelles en matière de mobilier autant pour l'accueil de loisirs que pour la micro-crèche ont été prévus pour un montant de 105 500€

C 2009002 Micro-crèche

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles	33 443.79	1 000€	34 443.79€
23 Immo en cours	4 268.81€	---	4 268.81€
	Total		38 712.60€

Recettes :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
13 Subventions	4 577.19€	---	4 577.19€
	Total		4 577.19€

Besoin de financement prévisionnel 34 135.41€

Cette opération n'enregistre que des restes à réaliser, mis à part 1 000€ de nouveaux crédits concernant les frais d'actes pour l'achat du terrain d'emprise de la structure. Les restes à réaliser en dépense concernent le raccordement électrique qui n'a pas encore été facturé, ainsi que le solde de l'aménagement du sol extérieur, dont il a été demandé la reprise, car il n'était pas conforme. En recettes, il reste à percevoir le solde de la subvention du Conseil Régional d'Aquitaine.

D 2010002 Plateaux multisports :

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
23 Immo en cours	566 426.46€	---	566 426.46€
	Total		566 426.46€

Recettes :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
13 Subventions	70 000€	175 000€	245 000€
	Total		245 000€

Besoin de financement prévisionnel**321 426.46€**

En dépense, seuls les marchés de travaux et de Maîtrise d'œuvre engagés ont été inscrits, car il n'y a pas de nouvelles dépenses. En revanche, il a été inscrit une nouvelle recette. Il s'agit du montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR).

E Opération non affectée :**Dépenses :**

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
001 Résultat n-1		574 962.74	574 962.74
1641 Remboursements capital emprunts	---	70 000€	70 000€
20 Immo incorporelles	---	16 600€	16 600€
204 Subventions d'équipement versées	3 000€	448 150€	451 150€
21 Immo corporelles	9 020.27€	265 675€	274 695.27€
23 Immo en cours	20 000€	220 000€	220 000€
		Total	1 607 408.01€

Le chapitre 001 correspond au solde de la section d'investissement de l'année 2012. Le chapitre 16 enregistre le remboursement du capital des emprunts. Ce chapitre est haussé afin de tenir compte du début du remboursement du prêt à taux 0 de la MSA pour la construction de l'ALSH et de la Micro-crèche.

Le chapitre 20 prévoit des crédits budgétaires pour l'achat de logiciel pour les services Relais Assistantes Maternelles, l'école de musique et pour l'administration générale (en matière de gestion de la fiscalité).

Le chapitre 204 correspond aux crédits nécessaires pour le soutien aux opérations communales entrant dans le champ du SIADD, ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes à l'installation d'un NRA à Saint Antoine.

Les crédits portés au chapitre 21 correspondent à l'achat du bâtiment de l'association d'aide à domicile, à des travaux d'aménagements des locaux (en particulier de la salle multisports), à l'achat de matériel et outillage, au renouvellement d'équipements bureautiques et informatiques, ainsi qu'à du mobilier et appareil électroménager pour certains services.

Enfin, les crédits prévus au chapitre 23 concernent la construction d'un bâtiment pour les services techniques.

Recettes :

Un autofinancement de 1 692 091.83€ qui se décompose de la manière suivante :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>021 Virement prévisionnel</i>			
<i>Fonctionnement</i>	---	713 595.57€	713 595.57€
<i>040 Amortissements</i>	---	103 329.43€	103 329.43€

1068 Excédents de
Fonctionnement capitalisés --- 875 166.83€ 875 166.83€

Un financement externe de 390 121.64€ qui se décompose de la manière suivante :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
10222 FCTVA	90 121.64€	300 000€	390 121.64€
			Total
			2 082 213.47€

Excédent de financement de l'opération non affecté : 474 805.46€
Total des besoins de financement des opérations individualisées : 474 805.46€

Besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement couvert par l'emprunt : 0€

Discussion :

Sylvain GUINAUDIE remercie les services d'avoir pris en compte ses remarques sur la présentation de ce budget en y intégrant en particulier le réalisé de l'année précédente.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1 (BOBET)

XV. Rapport n°2013-45 / Délibération n°2013-45 AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE SAINT ANDRE DE CUBZAC

Monsieur Le Président expose,

Le PLU de la Commune de Saint-André-de-Cubzac a été approuvé le 26 juin 2006. Ce document a fait l'objet d'une modification approuvée en 2007 et d'une révision simplifiée approuvée en 2011.

Par délibération en date du 29 septembre 2009, le Conseil Municipal a prescrit une procédure de révision du PLU.

Cette révision a visé prioritairement l'intégration des objectifs suivants :

- Maitriser le développement urbain en préservant les espaces affectés aux activités agricoles et en protégeant les espaces naturels et les paysages ;
- Satisfaire les besoins en matière d'habitat et d'activités économiques et commerciales ;
- Satisfaire les besoins en matière d'équipements publics, et notamment ceux destinés à la pratique d'activités sportives et à l'hébergement des personnes âgées ;

- Actualiser le règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Conformément à l'article L.123-1-9 du Code de l'urbanisme, *le plan local d'urbanisme doit, s'il y a lieu, être compatible avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale ;*

La Commune de Saint-André-de-Cubzac est concernée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Cubzaguais, élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes du Cubzaguais et approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 janvier 2011 et modifié en date du 27 avril 2011.

Le rapport de présentation du PLU de Saint-André-de-Cubzac justifie sa compatibilité avec le SCOT du Cubzaguais comme suit :

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT du Cubzaguais approuvé retiennent un scénario envisageant une croissance modérée de la population, portant cette dernière à 25 000 habitants à l'horizon 2025. Ce scénario représente une augmentation globale de la population d'environ 19,5% depuis le dernier recensement Insee de 2009 (20951 habitants), représentant 4049 habitants supplémentaires à l'horizon 2025 et correspondant à un taux moyen de croissance annuelle d'environ 1,3% sur les 15 prochaines années (au lieu de 2,2% connu sur la période 1999-2009).

Afin de démontrer la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint André de Cubzac, sont déclinées ci-après les orientations fondamentales (quantitatives) retenues à l'échelle intercommunale et est explicitée la manière dont le document d'urbanisme communal répond à celles-ci. »

- L'armature urbaine du Cubzaguais « garante d'un développement équilibré »

SCOT DU CUBZAGUAIS : « Saint-André-de-Cubzac regroupe environ 40% de la population et une partie importante des services de la Communauté de Communes. La commune constitue un point de convergence du Nord-Gironde pour les infrastructures et le réseau de cars. A ce titre, Saint-André-de-Cubzac est le principal pôle du territoire qu'il convient de conforter. »

PLU DE SAINT ANDRE DE CUBZAC : le scénario démographique retenu par la commune permettra d'atteindre

12 000 habitants à l'horizon 2025 (correspondant à un taux de croissance annuel de 1,6% par an sur les 15 prochaines années). Ainsi, tout en impliquant une croissance plus modérée que durant la période précédente (pour mémoire +2,6% par an observé sur la période 1999-2009), ce scénario conforte le statut de Saint André de Cubzac comme « pôle de territoire ».

Cette valeur de 1.6% d'augmentation par an est justifiée par le rôle tenu par Saint-André-de-Cubzac dans l'armature territoriale locale, en position de pôle de centralité, concentrant services, équipements et commerces. La présence du pôle multimodal et une bonne connexion au réseau de transport ferroviaire sont des arguments également cités.

Le projet de PLU respecte ainsi les dispositions des lois SRU et GRENELLE, qui préconisent le développement de l'habitat à proximité des services et des transports. La commune, qui dispose notamment d'un collège, de deux lycées (général et technologique), d'une diversité de commerces (Rue Nationale, ZAC la Garosse, Marchés des jeudis et samedis) et de services à la personne (MDSI, Poste, Maison de retraite...) ainsi que d'un pôle multimodal répond tout à fait aux objectifs fixés par les textes en permettant l'accueil d'une population nouvelle au plus près de ces équipements et services.

Les perspectives retenues, afin d'établir le projet de PLU révisé, témoignent enfin de la volonté des élus de permettre aux habitants du Cubzaguais de se rapprocher de leur lieu de travail.

- S'insérer dans son environnement

SCOT DU CUBZAGUAIS : Concernant la population des personnes âgées, 2 projets sont identifiés sur le territoire du Cubzaguais dont « la réhabilitation de la maison de retraite publique de Saint-André-de-Cubzac, qui passera de 209 à 225 lits. Cette réhabilitation comprendra également la création d'une unité d'Alzheimer et la création de places en hôpital de jour. »

PLU DE SAINT ANDRE DE CUBZAC : ce projet est pris en compte par l'instauration d'un emplacement réservé à destination de l'établissement public en charge de la réalisation du projet au sein de la zone à urbaniser sur le site de Bois Milon (secteur 1AU1).

- Les espaces naturels à préserver, et les périmètres d'arrêt fixés par le SCOT à respecter

SCOT DU CUBZAGUAIS : « L'amélioration du réseau hydrographique et la restauration de son état écologique se situent dans la perspective des trames vertes et bleues retenues comme autant de priorités par le Grenelle de l'Environnement : des espaces tampon seront ainsi aménagés entre le lit des ruisseaux, la mise en culture des sols et l'urbanisation ; les haies et boisements seront préservés et encouragés ; des continuités naturelles seront renforcées entre les cours d'eau, les palus et les autres composantes du territoire. En particulier, les communes ont décidé de limiter leur urbanisation par des « périmètres d'arrêt » inscrits dans le SCoT, ce qui revient à mettre en place des coupures d'urbanisation pérennes. »

PLU DE SAINT ANDRE DE CUBZAC : les différentes zones à urbaniser décrites, d'un point de vue programmatique précédemment sont localisées à l'intérieur des périmètres d'arrêt dessinés au SCOT. Le PLU permet d'une manière plus générale de préserver les paysages et les espaces naturels (le PLU prend également en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

- Assurer une gestion économe de l'espace

SCOT DU CUBZAGUAIS : « Afin de faciliter l'utilisation maximale du tissu urbain existant, un recensement des parcelles vides dans le périmètre urbanisé pourra être effectué à

l'occasion de la révision des PLU. A ce titre, les extensions d'urbanisation des ensembles d'habitations isolés, au-delà des emprises constructibles définies dans les PLU à la date d'arrêt du SCOT, doivent être fortement limitées, par les périmètres d'arrêt. »

PLU DE SAINT ANDRE DE CUBZAC : le calcul des dents creuses en tissu urbain constitué sur la commune de Saint André de Cubzac a été d'abord évalué avant de mobiliser en extension urbaine le nombre d'hectares nécessaires à la réalisation du nombre de logements permettant d'atteindre l'objectif démographique fixé.

- *Pour mémoire : Objectif démographique : environ 12000 habitants en 2025*
- *Nombre de logements à réaliser : environ 1550*
- *Taux moyen d'occupation : 2,18 personnes par ménage (préconisation SCOT)*
- *Nombre d'hectares à mobiliser pour la construction de logements nouveaux : environ*

90 hectares qui se répartissent :

- *pour environ 45% à l'intérieur des tissus urbains constitués*
- *pour environ 55 % en extensions des zones urbaines et à l'intérieur des périmètres d'arrêt définis au SCOT*
- *Densité moyenne retenue : 20 logements / ha (préconisation SCOT)*

- *Rappel : nombre d'hectares à mobiliser pour la réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine : environ 75 hectares*

Ainsi, la collectivité doit mobiliser, au total, environ 160/165 hectares destinés à l'accueil de nouveaux logements et nouvelles activités économiques lui permettant d'attirer et loger environ 2500 habitants nouveaux à l'horizon 2025. Environ 90 hectares sont prévus afin de permettre l'implantation de nouveaux logements. Ce chiffre est à mettre en rapport avec le potentiel constructible destiné à l'accueil de logements du PLU approuvé en 2006, de l'ordre de 150 hectares.

La révision du PLU permet donc une diminution des surfaces constructibles destinées à l'habitat, de l'ordre de 60 hectares. Ces surfaces seront restituées aux zones agricoles et naturelles.

- Répondre aux besoins des habitants et s'adapter aux évolutions démographiques

SCOT DU CUBZAGUAIS : « L'effort pour le logement social : la Communauté abrite 500 logements (soit 6,9% en 2006). L'objectif est de passer à 10 % en 2025, soit un parc de 1.150 logements sociaux ».

PLU DE SAINT ANDRE DE CUBZAC : la commune, en tant que « pôle de territoire », s'est fixée d'atteindre 15% de logements sociaux à l'horizon 2025. Au 1er janvier 2012, la commune comptait 415 logements sociaux.

Atteindre 15% en 2025 conduit la commune à construire un nombre à peu près équivalent de logements sociaux nouveaux d'ici 2025, soit environ 455. En effet, Atteindre « 15% de logements sociaux » correspond à atteindre un total d'environ 870 logements sociaux en 2025 pour un parc total d'environ 6200 logements dont environ 5800 résidences principales. Au travers du règlement des zones à urbaniser et certains secteurs en zone urbaine sont programmés 382 logements sociaux à l'horizon 2025.

Actuellement, 68 nouveaux logements sociaux supplémentaires sont en cours. Ainsi, l'objectif de la commune d'atteindre 15% de logements sociaux en 2025 pourra être atteint grâce aux dispositions du PLU. »

Compte tenu de tout ce qui précède,

Discussion :

Alain MICHAUX fait une présentation rapide du projet de PLU de la commune de Saint André de Cubzac sous l'angle du SCOT.

Jean Pierre CLAVEREAU indique que la Commune de Cubzac les Ponts a également été consultée sur le projet de PLU de Saint André de Cubzac. Il a été examiné en commission urbanisme, et en conseil municipal. Il confirme les propos d'Alain MICHAUX, et tient à souligner les réels efforts faits par ce PLU pour maîtriser le développement de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- donner un avis favorable sur le projet de révision du PLU de Saint-André-de-Cubzac tel qu'il a été transmis à la Communauté de Communes du Cubzaguais en date du 4 mars 2013.
- de charger Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XVI. Rapport n°2013-46 / Délibération n°2013-46 Mise à Disposition de locaux Au bénéfice de l'association des Compagnons bâtisseurs d'Aquitaine

Monsieur Le Président expose,

Les Compagnons Bâtisseurs d'Aquitaine, dans le cadre d'un projet cofinancé par le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional Aquitaine et le Fond Social Européen, anime une action de Chantier Formation Qualification Nouvelle Chance « Agent d'entretien du bâtiment ». Le chantier formation qualification nouvelle chance est un outil qui permet aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification, aux bénéficiaires du RSA et aux travailleurs handicapés de pouvoir apprendre un métier en situation réelle de chantier.

Pour cette action, l'association Relais met à disposition de la formation la rénovation de quatre appartements, futurs logements pour des jeunes avec la création d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes et Services Logement Jeunes.

Les Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine ont sollicité la Communauté de Communes, afin que cette dernière puisse mettre à disposition un local au sein duquel les jeunes apprentis puissent s'exercer tant d'un point de vue théorique que pratique.

Le local appartenant à la Communauté de Communes situé Square François MITTERAND a été libéré de toute occupation depuis le mois d'octobre 2012, et il peut être mis à disposition de l'association en question.

Cette mise à disposition pourrait débuter le 11 avril 2013, et se terminer le 30 septembre 2013. Il est proposé que cette mise à disposition se fasse à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise à disposition des locaux susmentionnés,
- D'approuver la convention qui se rapporte à cette mise à disposition et annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance à 20H30.

Monsieur Alain DUMAS invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié gracieusement offert par la commune de Saint Gervais.